

Réunion du 1^{er} Août 1995.

(20 h30)

(Convocations adressées le 25/07/1995)

Étaient présents : M. Mrs Tonnellier, Belliot, LeBreton, Langris, Gain, Sévaut, Thomas, Mme Breuer, Mrs Borel, Normand, Landemaine, Foussard

Absent excusé : Daniel FORTIN, Claude LOUPIL, Henri LETAITRE.

1/ OBJET: DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Sont désignés membres du Centre Communal d'Action Sociale:

Jean TONNELIER, Maire

Anne BREUER, Philippe GAIN, Maurice FOUSSARD, Marcel LANGRIS

Francis NORMAND conseillers municipaux.

Serge BISSON, représentant de l'UDAF

Pierre GASNIER, Marie-Yvonne DUHERON, Anna LEBLANC, André

RADIGUE, hors Conseil Municipal

2/ OBJET: DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Ont été désignés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres

Titulaires: Mr Jean TONNELIER (Maire)

Mr Jean-Luc THOMAS

Mr Claude LOUPIL

Mr Daniel LEBRETON

Suppléants: Mr Francis NORMAND

Mr Lucien BELLIOU

Mr Daniel FORTIN

3/ OBJET: PROPOSITION DE NOMS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

M. le Maire informe les membres qu'il doit être proposé au Directeur des Services fiscaux 12 noms de personnes dont 6 seront appelées à être titulaires de cette commission et 12 noms de personnes dont 6 seront appelées à être suppléantes.

Propositions Titulaires: BARBE MICHEL/PECATE FRANCOIS/HAREAU
DANIEL/BOREL CONSTANT/BLOT JEAN-YVES/FOUSSARD MAURICE/TRETON
JEAN/LEMAITRE HENRI/SALLES FRANCOIS (hors commune et propriétaire de bois ou forêts) RADIGUE REMY/LETESSIER
PHILIPPE/PIERRE GASTON.

Propositions Suppléants: GAUCHERIN JEAN-LUC/GAUTIER RAYMOND
(hors commune)/LETARD EUGENE/LEMEUNIER CAMILLE (hors commune propriétaire bois ou forêts) LECLERC PAUL/LECAILLE
JULIEN/THEBAULT MICHEL/VAUGON BERNARD/GAUTIER GASTON/BOUJU
PIERRE/MOURTOUX HUBERT/ERNOUX NICOLE.

4/ OBJET: STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE:

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des statuts modifiés du Syndicat Mixte "Parc Naturel Régional Normandie-Maine" adoptés par le comité syndical lors de ses réunions du 24 Mars et du 1er Juin 1995.

Conformément au Code des Communes, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications proposées.

5/ OBJET: DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur actuel de la commune et hors d'usage et qu'il a fallu procéder à son remplacement par l'achat d'un nouveau tracteur. Une occasion s'étant présentée il a donc été racheté un tracteur d'un montant de 20.000,00 francs.

Cette acquisition n'ayant pas été prévue au budget primitif il convient donc de prendre une décision modificative du budget primitif.

Art. 214 (nouveau programme achat tracteur)	+ 20.000,00 dépenses
Art. 233 (abords Chapelle)	- 2.000,00 dépenses
Art. 1421 (Fonds Compensation IVA)	+ 18.000,00 recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications proposées.

6/ OBJET: AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Acceptent l'avenant au contrat d'assurance Villassur pour adjonction de bâtiment et d'un montant de 489,51 francs.



7/ OBJET: ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR CONSTRUCTION BATIMENT COMMUNAL

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
décident de souscrire une assurance dommage ouvrage auprès de
GROUPAMA ASSURANCES pour un montant de 8.000,00 francs TTC,
pour la construction d'un bâtiment communal près de la
saïrie.

8/ OBJET: REDUCTION REDEVANCE EAU ET ANNULLATIONS REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT 2EME SEMESTRE 1994.

REDUCTION REDEVANCE EAU DU 2EME SEMESTRE 1994 (abonné n°96 OLIVIER Yannic):

La consommation réelle d'eau de Mr OLIVIER Yannic étant de 5 m3 et non de 50 m3 il est décidé de réduire sa redevance de 162,08 TTC (ht 153,63/tva 8,45).

ANNULATIONS REDEVANCES EAU DU 2EME SEMESTRE 1994.

Abonné SOYER ANGELE : a été taxée à tort ayant quitté la commune en Juin 1994. (annuler 140,87 TTC 133,53 HT 7,34 TVA)

Abonné DUVAL Joëlle: a été taxée à tort ayant quitté la commune fin Juin 1994 (annuler 96,48 TTC 91,45 HT 5,03 TVA)

ANNULATION REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT 2EME SEMESTRE 1994

Abonné BOITTIN Isabelle: a été taxée à tort ayant quitté la commune en Mai 1994. (EAU annuler 55,79 TTC 52,88 HT 2,91 TVA) (ASSAINISSEMENT annuler 37,98 TTC 36,00 HT 1,98 TTC)

9/ OBJET: RENOUELEMENT BAIL DE LA POSTE

Mr le Maire expose aux membres que le bail de location du bureau et du logement de la Poste a expiré le 10 Juillet 1994 et qu'il convient de le renouveler.

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

décident donc de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel de 6.000,00 francs.

Monsieur le Maire est autorisé à signer un acte de location avec le Directeur Départemental de la Poste.

10/ Etude proposition d'un géomètre pour faire le plan des cimetières.

M. Patrick ZUBER, géomètre, a fourni un devis pour la réalisation d'un plan des cimetières de Lignières-Orgeres et un plan avec inscription du nom des familles sur chaque tombe. (Le coût TTC est de 20,50 par tombe, il y a environ 200 tombes soit un coût de 4100 TTC).

Les membres du Conseil Municipal décident de reporter leur décision à une séance ultérieure.

11/ OBJET: INSTALLATION ECLAIRAGE D'AMBIANCE A LA SALLE DES FETES

Mr le Maire expose aux membres que la commission de sécurité de l'arrondissement de Mayenne a ordonné l'installation d'un éclairage d'ambiance à la salle des fêtes, faute de quoi nous n'aurons plus le droit de l'exploiter.
L'entreprise HAREAU a été consultée pour fournir un devis lequel s'élève à la somme de 19.509,89 francs TTC.
Les membres du Conseil Municipal acceptent le devis.

12/ OBJET: DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION AU DOMAINE DE MONNAYE.

Mr le Maire expose aux membres que la Société D.P.S désire construire une maison d'habitation au Domaine de Monnaye, maison qui sera réservée au gardien de l'entreprise.
Cette maison devant être construite hors des parties urbanisées de la commune, le conseil municipal est donc appelé à donner son avis.
Les membres du Conseil Municipal, considérant que cette maison servira au développement d'une activité économique sur la commune émettent un avis très favorable à cette demande.

13/ Demande de participation de l'Ecole Publique pour achat de matériel musical.

L'Ecole Publique a soumis un projet orienté à l'amélioration de l'enseignement de la musique à l'école et pour le mener à bien l'achat de matériel (luthier, hautbois, cornettes, flûtes...) est nécessaire. Le coût est de 3000 francs TTC et l'Ecole demande que la municipalité finance ce projet.
Les membres du Conseil Municipal prenant donc un crédit de 3000,00 pour ces achats.

OBJET: AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'EMPLOI D'UNE AIDE MATERNELLE A L'ECOLE PRIVEE.

Mr le Maire expose aux membres présents que l'Ecole Privée de Lignéres-Orgeres a déposé une demande de renouvellement de l'aide accordée pour l'année scolaire 1994-1995 qui était d'un montant de 31.000,00 F pour aider au financement de l'emploi de l'aide maternelle occupé par Mlle Laurence TOUTAIN.
Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé de voter à bulletin secret en ayant 3 possibilités de réponse, à savoir: Avis Défavorable, Avis Favorable avec une aide de 15.000,00 francs pour l'année scolaire 1995-1996 sous condition que l'emploi de Mlle Laurence TOUTAIN soit reconduit et non converti en contrat d'emploi Solidarité et qu'il n'y aura pas d'autre aide les années suivantes. Avis Favorable avec une aide de 31.000,00 francs comme l'an passé.

Résultats du vote à l'Asst. Acad.
 votants : 12
 Expressions : 12
 Avis défavorable : 5
 Avis favorable aide à 31.000,00 francs : 1
 Avis favorable aide à 15.000,00 francs pour une année : 6
 Au vu des résultats il sera donc versé une aide de 15.000,00 francs pour l'année scolaire 1995-1996 si Mlle Laurence TOUTAIN est réemployée en tant qu'aide maternelle. Si par contre l'École décidait de créer un contrat emploi solidarité cette aide ne serait pas versée. D'autre part cette participation ne sera pas renouvelée pour les années scolaires suivantes.

à l'issue de la réunion, le problème qui pose la déviation des chiens de Mr Patrick ~~ARRI~~ BIZOT a été soulevé, et il a été décidé qu'un courrier lui serait adressé. Par ailleurs Mr le Maire a donné lecture d'un courrier du SIVOS du Collège de Carruges, reçu ce jour, et portant sur la modification des statuts. Le SIVOS a décidé de modifier ses statuts en ajoutant la compétence permettant de prendre en charge la participation aux frais de transport demandés aux familles par le conseil général. Un courrier demandant plus de renseignements sera adressé au SIVOS et aux Maires des autres communes adhérents au SIVOS.

(copie à l'origine par erreur)

~~Beffroy~~ ~~...~~ ~~...~~ ~~...~~
~~...~~ ~~...~~ ~~...~~ ~~...~~
~~...~~ ~~...~~ ~~...~~ ~~...~~